

N^o 8. — DÉPÊCHE ministérielle annonçant la prise de service de
M. le Vice-Amiral baron Roussin.

(Cabinet du Ministre.)

Paris, le 25 novembre 1877.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Appelé par M. le Maréchal Président de la République à faire partie du nouveau cabinet, j'ai l'honneur de vous annoncer que j'ai pris, le 24 novembre, la direction du Département de la marine et des colonies.

Je compte sur votre concours dévoué et sur le zèle éclairé dont vous avez toujours fait preuve pour mener à bien la lourde tâche qui m'a été confiée.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Signé : A. ROUSSIN.

N^o 9. — DÉPÊCHE ministérielle au sujet de la création, à Moorea,
d'un tribunal de paix.

(Direction des Colonies, 3^e bureau.)

Paris, le 6 décembre 1877.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par lettre du 4 juillet dernier, vous m'avez rendu compte de votre intention d'établir à Moorea un Résident chargé de surveiller la police, les mœurs et l'exécution des règlements qui s'y rattachent. Vous m'avez demandé, en même temps, de conférer, par décret, à ce fonctionnaire, les attributions judiciaires dévolues à ses collègues de Taravao et d'Anaa par les articles 11 à 17 du décret du 18 août 1868.

Les renseignements que vous me donnez sur l'importance croissante de Moorea me font penser avec vous que l'institution d'un tribunal de paix offrirait pour nos résidents d'incontestables avantages, si, ainsi que je me plais à le supposer, votre choix peut se porter sur un fonctionnaire offrant toutes les garanties désirables de savoir et d'expérience.

Sous cette réserve, je suis disposé, ainsi que M. le Garde des Sceaux, à soumettre à la signature de M. le Président de la République un décret instituant un tribunal de paix à Moorea, aussitôt que vous aurez rendu l'arrêté instituant les fonctions de Résident dans cette localité.

Recevez, etc.

Le Vice-Amiral Ministre de la marine et des colonies,

Signé : A. ROUSSIN.